

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit qu'un établissement situé dans le périmètre d'un plan de déplacements urbains* et regroupant au moins **100 travailleurs sur un même site**, élabore un plan de mobilité.

Comment déployer un tel plan pour qu'il soit efficace et durable ?

Un plan a pour objectif de favoriser l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle. Sa mise en œuvre présente de nombreux avantages pour les entreprises, les salariés et la collectivité. Il s'agit d'un vrai projet d'entreprise, s'inscrivant dans une démarche Qualité de Vie au Travail.



VOS BESOINS

Le temps passé pour les trajets domicile-travail est très élevé, le parking, les horaires de travail sont un casse-tête et vous ne savez quelle solution privilégier ?

Vous êtes confronté à un absentéisme important ou à des difficultés de recrutement en lien avec l'accessibilité de votre établissement ? Vous vous interrogez sur les méthodes à adopter pour faire évoluer les habitudes mobilité de vos collaborateurs sur la durée ? Vous envisagez un regroupement ou une relocalisation de votre site et vous interrogez sur l'impact mobilité ?

NOTRE OFFRE

PDM 360°

Plan de mobilité incluant un diagnostic complet et sur mesure des déplacements domicile-travail et professionnels

PDM kit

Déploiement d'un plan de mobilité au sein d'une structure multi sites

PDM relocalisation

Mesure de l'impact mobilité dans le cadre d'un projet de déménagement, regroupement de sites.

VOS BÉNÉFICES ÉCONOMIQUES

- ✓ **Réduction** des retards, accidents et de l'absentéisme
- ✓ **Optimisation** des charges patronales
- ✓ **Meilleur usage** des places de parking libérées

VOS BÉNÉFICES SOCIAUX

- ✓ **Amélioration** de la qualité de vie au travail
- ✓ **Renforcement** de l'attractivité de votre entreprise et accessibilité à l'emploi
- ✓ **Satisfaction** de participer à un projet fédérateur

VOS BÉNÉFICES ENVIRONNEMENTAUX

- ✓ **Bilan** des émissions de CO₂ et autres polluants
- ✓ **Participation** à l'amélioration de la sécurité routière et à la diminution des accidents
- ✓ **Récupération** des espaces verts et convivialité de l'espace extérieur



LA DÉMARCHE

Notre démarche est conforme aux directives Ademe et adaptée au contexte de votre établissement.



Les déplacements de vos collaborateurs

- Enquête visiteurs, personnels, partenaires
- Cartographie de flux de déplacements
- Bilan économique
- Bilan environnemental

Le plan d'action sur mesure

- Cartographie des solutions
- Stratégie de communication
- Concertation personnel, IRP**, élus

Le déploiement du plan d'action

- Mise à disposition d'un plan de mobilité réglementaire
- Mise sous pilotage des indicateurs clés
- Accompagnement au changement

Quel résultat ?

15% en moyenne de réduction de l'auto-solisme*** au profit de l'auto-partage

3 RAISONS DE CHOISIR BEMOBI CONSEIL

Expérience en **PLANS DE MOBILITÉ** mono & multi-sites, pour les établissements de **100 À 4 000 COLLABORATEURS**

ÉQUIPE de consultants **experts & complémentaires** : économiste, accompagnement **au changement**, cartographe

Recherche de **SOLUTIONS** pragmatiques, adaptées aux particularités de votre **ÉTABLISSEMENT** et de vos collaborateurs

Cas client : Maison de l'emploi de Marseille

La Maison de l'emploi de Marseille cherche à améliorer le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi.

Pour cela, elle collabore avec Bemobi Conseil pour réaliser des diagnostics interentreprises permettant sensibiliser les établissements à la nécessité d'innover en matière de mobilité et de s'engager dans la réalisation de plans de mobilité.

« Bemobi, réactivité et efficacité, les propositions de Bemobi Conseil sont toujours d'une grande pertinence »

Témoigne Anne Laure Nardonne
Chargée de mission
Maison de l'emploi de Marseille

*Pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants. **Instances représentatives du Personnel
***Fait de circuler seul dans un véhicule